

# Rue des Belles-Feuilles

N° 20 / Octobre 2023



Dans ce  
numéro :

## Spécial BIODIVERSITÉ / Dossier n° 1 : une (trop) lente prise de conscience des enjeux

L'émergence du concept de biodiversité est étroitement liée à l'histoire mondiale de la protection de la nature et à l'évolution des idées concernant ce que l'on appelait auparavant plus volontiers la « nature ». Dès l'Antiquité, la diversité du monde vivant a fasciné les esprits, mais il faut attendre le XVIII<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> siècle pour que l'idée de protéger la nature apparaisse véritablement dans le monde occidental avec les progrès des sciences naturelles et les prémices de l'écologie, qui modifient la perception qu'a l'humain du monde vivant. Parmi toutes ces découvertes, la publication en 1859 de « L'origine des espèces » de Charles Darwin marque une avancée majeure en fournissant la première théorie scientifique convaincante sur l'origine de la diversité du vivant.

Fondatrice de la biologie moderne, la théorie de l'évolution bouleverse la vision de l'humain sur la nature et sur lui-même en repoussant l'idée d'une nature figée et inaltérable qui prévalait jusque là.

À mesure de l'essor de la révolution industrielle, motivé par la mobilisation sans limite des ressources naturelles et des raisons esthétiques, le développement de la pensée environnementaliste en Europe et en Amérique du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle fait prendre conscience de la nécessité de la conservation du patrimoine naturel. Dans un premier temps, la création d'espaces naturels protégés (ex. parc de Yellowstone) apparaît comme une solution pour préserver la nature. En parallèle de la sanctuarisation des espaces naturels apparaissent aussi les premières réglementations sur l'utilisation des espèces afin de contrôler le développement de la chasse et de la pêche industrielle et de loisir. Tout s'accélère à partir des années 1960, décennie pendant laquelle de nombreux scientifiques commencent véritablement à mettre en garde sur la menace d'une crise écologique causée par les activités humaines et sur la nécessité d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles. Le danger est aujourd'hui à nos portes, d'où ce dossier, premier du genre. Source : Wikipedia / B. Cottin

Biodiversité : une (trop) lente prise de conscience des enjeux	1
Infographie— Érosion de la biodiversité dans le monde	1
Espèces exotiques envahissantes (EEE) : un fléau doublement préjudiciable	2
Planification écologique à la française : que retenir des annonces de septembre 2023 ?	3
Tribune : Carbone fossile, carbone vivant (Christian de Perthuis) (NRF/Gallimard)	3
Nouvelles européennes : pratiques forestières durables, restauration de la nature	4
Sorties philatéliques France : les jardins ouvriers	4

### CONTEXTE ET ENJEUX DE LA COP15 BIODIVERSITÉ

#### QUELQUES CHIFFRES SUR LA BIODIVERSITÉ

Dans la plupart des régions du monde, la nature a été altérée de manière significative par de multiples facteurs humains et la grande majorité des indicateurs relatifs aux écosystèmes et à la biodiversité montrent un déclin rapide.

**75%** de la surface terrestre est altérée de manière significative par les activités humaines, 66% des océans subissent des incidences cumulatives de plus en plus importantes et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu selon l'IPBES.

**1M** environ d'espèces animales et végétales seraient aujourd'hui menacées d'extinction selon l'IPBES.

Ainsi...

**41%**  
des amphibiens

**13%**  
des oiseaux

**27%**  
des mammifères

**37%**  
des requins et raies

**33%**  
des coraux constructeurs de récifs

**34%**  
des conifères

sont déjà menacés d'extinction au niveau mondial selon l'UICN.

Source :  
Ministère de  
l'Écologie /  
Dossier de presse  
de la COP 15  
(décembre  
2022) à  
Montréal.



### Sur notre agenda :

- 1er au 27 novembre :

**Auneau** / Expositions jumelées (Arbres remarquables d'Eure-et-Loir / Arbres remarquables de France) + Projection des films " Les Arbres remarquables, un patrimoine à protéger » et « Les Arbres et forêts Remarquables : un univers à explorer »

- 18 au 26 novembre :

« **SEMAINE DE L'ARBRE** » (manifestations prévues à Authon du Perche, Fontenay s/Eure, St-Georges s/Eure et Senonches) / Détails dans le prochain numéro.



Dans le cadre de la défense du patrimoine forestier de notre territoire, A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement se félicite de pouvoir compter sur le soutien du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et l'en remercie.



## Espèces exotiques envahissantes (EEE) : un fléau doublement préjudiciable (1)

Les EEE affectent gravement la biodiversité et leur éradication nécessite des moyens financiers de plus en plus considérables. S'il est encore temps de freiner ce type de fléau (qui prend différentes formes), il faut agir vite et avec détermination car un million d'espèces pourraient disparaître dans les prochaines décennies.

De la découverte des Amériques à l'essor du commerce mondial, le transport des Hommes et des marchandises s'est aussi accompagné de celui d'espèces exotiques envahissantes. Alors que ces dernières sont potentiellement dévastatrices pour l'environnement, leurs effets étaient jusqu'à présent peu documentés. Le rapport du panel international d'experts réunis sous l'égide de l'ONU (\*) permet de mieux appréhender les causes et conséquences de ce fléau. Il recense aussi les moyens d'agir.

**1. Dix pour cent d'espèces nuisibles :** Les espèces tropicales envahissantes ou invasives sont aussi bien des animaux que des plantes. Elles sont introduites volontairement ou non par l'Homme. Au total, l'IPBES en recense plus de 37.000 dans le monde entier, dont près de 10 % sont nuisibles et constituent « une menace grave pour la nature ». Les exemples sont nombreux : du dodo de l'île Maurice, disparu en raison de la prédation d'animaux importés par les colons (rats, chats, chiens), à l'écrevisse américaine, prédateur redoutable dans les cours d'eau français. Quant au frelon asiatique (*Vespa velutina*) introduit accidentellement en France par une cargaison de poteries de Chine, il décime les abeilles et leurs services écosystémiques.

**2. La 5<sup>e</sup> cause d'effondrement de la biodiversité :** Ces espèces invasives prolifèrent et causent des dommages irréversibles à la Nature. Elles ont un « rôle majeur dans 60 % des extinctions de plantes et d'animaux dans le monde », indique l'IPBES. Pire, elles sont le seul facteur de « 16 % des extinctions mondiales d'animaux et de plantes ». Résultat : elles constituent désormais la 5<sup>e</sup> cause de l'effondrement de la biodiversité, au même titre que le changement climatique, la pollution, les changements dans l'utilisation des terres et des mers ou encore l'exploitation directe des espèces. Elle était jusqu'à présent « la moins connue et comprise », souligne Franck Courchamp, directeur de recherche au CNRS, spécialiste des questions de biodiversité.

**3. Un coût annuel de plus de 423 MM\$ :** Mais cette estimation, issue du rapport, n'est que « la partie émergée de l'iceberg », alerte Franck Courchamp, une grande partie des effets des espèces invasives n'étant pas documentés. Ce montant provient



essentiellement (à 90 %) des dommages causés par ces espèces invasives, des pertes agricoles aux sinistres sur le bâti en passant par les dégâts sur les infrastructures. Seulement 10 % de ces coûts financent la prévention. Un faible investissement d'autant plus inquiétant que ces coûts ont au moins quadruplé chaque décennie depuis 1970. Et la hausse devrait rester exponentielle avec l'essor des échanges internationaux et le changement climatique.

**4. Une menace pour l'Homme dans 85 % des cas :** Ces espèces menacent directement l'Homme avec 85 % des impacts recensés qui « ont une incidence négative sur la qualité de vie des populations », selon le rapport. Ces espèces véhiculent des maladies, comme le paludisme, Zika ou encore la fièvre du Nil occidental. Par ailleurs, ce fléau nuit aux moyens de subsistance de l'Homme. Le rapport cite l'exemple du lac Victoria (plus grand lac d'Afrique) où la pêche a décliné en raison de la propagation de la jacinthe d'eau, « l'espèce exotique envahissante terrestre la plus répandue », précise l'IPBES.

**5. Un cadre législatif insuffisamment développé :** L'IPBES déplore que seuls 17 % des pays disposent de lois spécifiques pour lutter contre ces espèces invasives. Pourtant, des mesures pourraient freiner ce fléau : plus de prévention, un meilleur contrôle, le confinement ou même l'éradication ont prouvé leur efficacité. Le lapin de garenne ou le rat noir ont ainsi disparu de Polynésie française.

L'idée d'une gouvernance mondiale sur ces sujets est aussi avancée. « La bonne nouvelle, c'est que, pour presque tous les contextes et toutes les situations, il existe des outils de gestion », se réjouit Anibal Pauchard, coprésident de l'évaluation. Encore faut-il que les Etats et les citoyens mesurent l'ampleur de ce sujet.



Source : Les Échos / Mathilde Golla / 04 09 23.

(\*) Souvent appelée « le GIEC de la biodiversité », la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un groupe international d'experts qui a pour mission d'assister dans ce domaine les gouvernements, sous l'égide de l'ONU. Créé en avril 2012 par 94 gouvernements, l'IPBES regroupe aujourd'hui 143 Etats membres. En tant qu'établissement public spécialisé, l'Office français de la biodiversité (OFB) a contribué, d'un point de vue financier et technique, à la préparation du rapport publié en septembre dernier. Voir : <https://www.ofb.gouv.fr/>

## Planification écologique à la française : que retenir des annonces du mois dernier ?

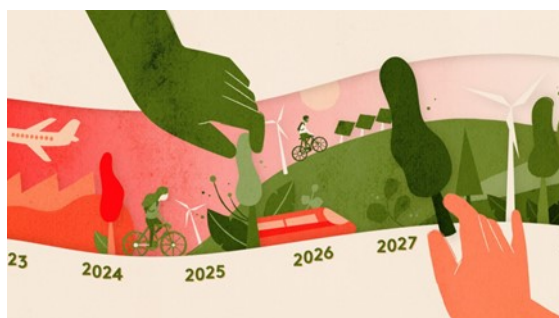
Le projet présenté fin septembre par le gouvernement vise à réduire de 55 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. « Cela suppose de faire plus en sept ans que ce qu'on a fait en trente-trois ans », a insisté la Première ministre pour en souligner l'ambition. Et en creux, la difficulté. Mais il s'agit aussi, a précisé le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu, de protéger la biodiversité et de « s'adapter au réchauffement climatique ». Le projet de plan a été concocté par le secrétariat général à la planification écologique (SGPE), qui détaille la répartition des efforts par grand secteur ainsi que les mesures concrètes envisagées. Il fait suite au plan présenté fin mai au Conseil national de la transition énergétique, qui prévoit que les transports, l'industrie et le bâtiment concentreront deux tiers de l'effort nécessaire pour réduire les émissions de la France de 138 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à horizon 2030 - selon la trajectoire qui permettra à notre pays d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Malheureusement, la planification est un objet complexe et difficile à incarner. Elle suppose des efforts de tous, exercice toujours délicat, qui plus est en période d'inflation. « Il n'y a pas de recette miracle, c'est tout un mode de vie à transformer », reconnaît un conseiller de l'exécutif. D'ailleurs, il est important « de rappeler qu'il s'agit d'une notion d'intérêt général et pas de couleur politique », poursuit le même, quand l'exécutif est accusé, par la gauche, de ne pas en faire assez, et à droite ou à l'extrême droite, d'en faire trop.

« L'enjeu consiste à donner des trajectoires très claires de transformation de nos modes de consommation et surtout, surtout, de ramener ceci à des objets quotidiens pour les Français ; c'est la priorité, il ne faut pas procrastiner », prévient J. M. Zulesi, président de la Commission du développement durable à l'Assemblée nationale, qui cite entre autres les RER métropolitains, la


rénovation énergétique des logements ou le leasing social (la voiture électrique à 100 € par mois). En écho, Christophe Béchu indiquait, pour faire accepter les changements à venir : « On ne va pas pouvoir, collectivement, continuer à vivre comme avant [...]. Ne rien faire, cela aura des conséquences sur la vie des Français bien plus importantes que faire quelque chose ».

En substance, les axes principaux de ce plan sont les suivants : soutien à la voiture électrique, à la rénovation des logements, à l'industrie lourde, etc. Reste quelques arbitrages sur des sujets qui fâchent, comme la fin du soutien aux chaudières à gaz.

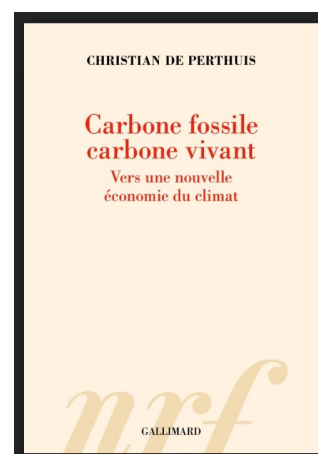


Ce qui compte vraiment, c'est la répartition exacte des 7 MM€ supplémentaires annoncés en juillet pour la transition écologique en 2024, dont : 264 M€ pour la biodiversité, 1,6 MM€ supplémentaire pour MaPrime'Renov (ce qui porte son budget à 4 MM€ pour 2024). En plus, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé 1 MM€ de plus pour son ministère en 2024, dont 500 M€ pour la réduction des pesticides. De plus, le plan de rénovation thermique des écoles, bénéficiera de 500 M€ du Fonds vert (dont le montant passe de 2 à 2,5 MM€).

La réussite de ce plan dépend beaucoup de son appropriation par les acteurs sur le terrain (collectivités, entreprises, etc.) car, « ce qui est crucial, plus que la présentation de la planification, c'est sa mise en œuvre ». Elle dépendra aussi d'une approche d'une justice sociale qui ne fracture pas plus notre société. (Source : Les Echos / A. Feitz et I. Ficek / 17 09 23)



**Tribune / Vient de paraître :** Depuis 150 ans, les hommes utilisent massivement le carbone fossile, ce concentré d'énergie présent sous forme de charbon, de pétrole et de gaz pour leur approvisionnement énergétique. Ce faisant, ils accumulent des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à l'origine du réchauffement global. Pour enrayer ce réchauffement, nos sociétés doivent opérer une transformation majeure, qualifiée de "**transition énergétique**", consistant à nous guérir de cette addiction aux énergies fossiles. Il n'y a pas de scénario permettant de stabiliser le réchauffement global sans une seconde transformation majeure concernant le carbone vivant : la "**transition agro-climatique**" qui passe, en termes d'offre, par une nouvelle révolution agricole à base d'agroécologie, par une transformation des modèles alimentaires vers des rations à moindre empreinte climatique côté demande et par une protection accrue des puits de carbone naturels que sont la biosphère terrestre (les forêts à titre principal, mais pas seulement) et les océans.



## A.R.B.R.E.S. 28 & Environnement

C/O Mairie  
3 Place de la Mairie  
28120 NOGENT S/ EURE  
Téléphone : 06 19 34 18 51  
Courriel : contact@arbres28.org

« Ensemble, plantons  
un arbre pour  
l'avenir ! »



## Organisation

Président :  
Michel COHU

Vice-Présidents :  
Bertrand MONTHUIR  
Gilles VAN PETEGHEM

entourés de :

Jean-Pierre BOMPARD

Josselyne BOMPARD

Bernard COTTIN

Anne-Lise DAVID

Sylvie DEPONDT

Guy LALLEMENT

Anna RODRIGUEZ

Dominique ROUZIES



## Quelques chantiers européens en cours / Point d'étape

### Encouragement des pratiques forestières durables

Les forêts d'Europe ont été façonnées par l'intervention humaine depuis des siècles. En conséquence, la complexité structurelle et la diversité des espèces sont anormalement faibles dans de nombreuses régions d'Europe : 75 % des forêts sont équiennes (\*) et 1/3 des forêts sont constituées d'une seule espèce, tandis que 50 % se limitent à 2 ou 3 espèces. Le manque de diversité réduit la résilience de nos forêts. Plus de 60 % de la biomasse des forêts européennes est exposée à des risques tels que des incendies, des infestations de ravageurs ou des vents, ce qui a un impact sur la capacité des forêts à fournir du bois, à séquestrer le carbone ou à d'autres services.

Pour tenter de remédier à cette situation, la Commission a publié fin juillet deux nouvelles lignes directrices pour encourager et récompenser les pratiques forestières durables :

1 — « Plus proche de la nature » est une forme de gestion forestière basée sur les écosystèmes, qui favorise des forêts plus diversifiées et moins dépendantes de l'intervention humaine.

2 — Services écosystémiques forestiers : il s'agit, par exemple, des habitats pour la biodiversité, de la purification de l'eau, de la régulation des inondations et du climat. La séquestration du carbone et les produits forestiers non ligneux, comme le miel, les champignons ou la viande sauvage, sont des sources de revenus commercialisables.

Ces textes s'inscrivent dans le prolongement du rapport « Une nouvelle stratégie de l'Union pour les forêts pour 2030 – Gestion durable des forêts en Europe », adopté fin juillet 2022.

(\*) Une forêt équiennne est une forêt où le peuplement est composé d'arbres ayant le même âge. Ces forêts sont le plus souvent monospécifiques, c'est-à-dire composées d'une espèce très dominante, et résultent en général de plantations.

### Restauration des écosystèmes dégradés : des ambitions contrariées



C'est de justesse et au terme de débats passionnés qu'a été finalement adoptée le 12 juillet dernier la loi européenne sur la restauration de la nature, le volet agricole ayant été entre temps sérieusement édulcoré.

Ce texte vise à restaurer, d'ici à 2030, 20 % des terres et des mers de l'UE abîmés par la pollution ou l'exploitation intensive, dans le but de préserver la biodiversité et de lutter contre le dérèglement climatique.

Malheureusement, le sauvetage de ce texte ne s'est pas fait sans sacrifices : les législateurs se sont prononcés en faveur d'une version du projet de loi encore moins ambitieuse que celle adoptée par les Etats membres, déjà largement affaiblie par rapport à la proposition initiale de la Commission. Il y a un an, celle-ci avait en effet mis sur la table un projet de règlement robuste, contenant des objectifs juridiquement contraignants, pour s'attaquer frontalement à l'effondrement de la biodiversité. Mais, à l'approche des élections européennes, le texte est devenu la cible d'une intense campagne d'attaques et de désinformation. Ayant perdu de son impact potentiel, il ne serait plus, pour certains, qu'une « coquille de loi » !

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0277\\_FR.html#title2](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0277_FR.html#title2)

## Philatélie France



Le 25 septembre, La Poste a émis un timbre sur les jardins partagés, afin de célébrer les jardins ouvriers apparus au XIX<sup>e</sup> siècle. Partout sur le territoire, ces espaces verts, animés et cultivés en commun par les habitants, valorisent la biodiversité et renforcent les liens entre les générations.